

Burundi : 92.187 abandons scolaires déjà enregistrés pour l'année 2015-2016

@rib News, 27/05/2016 â€“ Source Xinhua Au moins 92.187 abandons scolaires ont d'Ã©jÃ Ã©tÃ© enregistrÃ©s pour l'annÃ©e scolaire 2015-2016 dont la clÃ©ture est attendue d'Ã©but juillet prochain, a rÃ©vÃ©lÃ© jeudi Ã Bujumbura Anatole Niyonkuru, directeur gÃ©nÃ©ral de l'enseignement fondamental et post-fondamental au sein du ministÃ©re burundais de l'Education Nationale. Le directeur gÃ©nÃ©ral Niyonkuru, qui s'exprimait au cours d'une interview avec Xinhua, a prÃ©cisÃ© qu'en pÃ©nÃ©trant Ã l'interne de ce chiffre global, on relÃ©ve que les abandons scolaires ont d'Ã©jÃ touchÃ© 44.081 garÃ§ons et 48 filles dont 160 cas provoquÃ©s par des grossesses "non dÃ©sirÃ©es".

"Ces chiffres ne sont pas exhaustifs ; car, pour le deuxiÃ©me trimestre de cette annÃ©e scolaire, seulement cinq directions provinciales sur dix-huit, ont d'Ã©jÃ acheminÃ© leurs rapports Ã qui de droit", a-t-il ajoutÃ©. Les causes secondaires a-t-il rÃ©vÃ©lÃ© par ailleurs, sont l'impact de la crise dans les provinces de Kirundo(nord-ouest), de Muyinga(nord-est) et de Makamba(sud) respectivement frontaliÃ©res avec le Rwanda et la Tanzanie, le manque d'engouement pour l'Ã©cole chez certains parents, l'appÃ©t du gain dans certaines rÃ©gions d'extraction miniÃ©re comme dans les zones aurifÃ©res de Muyinga (nord du Burundi) et ainsi que dans les rÃ©gions de basse altitude comme celles de l'Imbo et du Moso Ã forte prÃ©dominance dans la culture du riz. D'autres cas d'abandons scolaires surviennent suite Ã des violences subies par les enfants Ã la maison du fait des parents ou Ã l'Ã©cole Ã cause des enseignants, a-t-elle rÃ©vÃ©lÃ© Ã©galement. Dans un pa rÃ©cent, a-t-il reconnu par ailleurs, certains Ã©lÃ©ves ont dÃ©sertÃ© l'Ã©cole du fait de l'Ã©laboration des programmes scolaires "trop" difficiles et de la maniÃ©re d'Ã©valuation. "Quand bien mÃ©me certaines opinions nous taxent de relÃ©chement et d'Ãªtre trop laxistes ; pour remÃ©dier Ã cette situation, notre choix a portÃ© cependant sur l'introduction des innovations d'enseignement et des Ã©valuations visant Ã ce que les enfants rÃ©ussissent dans leurs Ã©tudes et non le contraire", a-t-il expliquÃ©. L'autre piste de solution empruntÃ©e pour arrÃªter le mouvement d'abandons scolaires, a-t-il signalÃ©, est l'instauration des cantines scolaires, en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), pour servir le repas de midi, aux enfants ressortissants des provinces Ã faible productivitÃ© alimentaire. Toutefois, au palmarÃ©s des sanctions Ã l'encontre des hommes adultes (enseignants) ou des garÃ§ons qui engrossent des jeunes filles en cours de scolaritÃ©, M. Niyonkuru a dÃ©noncÃ© le caractÃ©re "lacunaire" de la loi burundaise en vigueur au niveau de sa dimension rÃ©pressive. L'Ã©l il y a un hic, a-t-il insistÃ©, c'est que le ministÃ©re burundais de la Justice en charge de lutter contre l'impunitÃ©, s'en tient jusque maintenant, Ã une disposition d'une loi qui blanchit un homme adulte ou un garÃ§on qui engrosse une fille de 18 ans et plus ; parce que l'Ã¢ge lÃ©gal requis pour le mariage d'une jeune fille au Burundi, est de 18 ans. "Cependant, au niveau du ministÃ©re de l'Enseignement, nous trouvons cela rÃ©voltant et inadmissible ; parce que, pour nous, une fille Ã©gÃ©e de plus de 18 ans et plus, qui est encore sur le banc de l'Ã©cole, doit Ãªtre considÃ©rÃ©e comme une mineure et traitÃ©e comme telle", a-t-il martelÃ©.